

Site de vol libre "l'Épine - Lac d'Aiguebelette"

Rappel des règles et consignes d'utilisation du site

Sur la route (liaison atterro / déco) :

- Roulez lentement et avec vigilance ! La route est sinueuse et très étroite. Notamment la D916 et la route forestière de Belledigue où il est parfois impossible de se croiser.
- Stationnez vos véhicules dans les zones aménagés. Quelques places sont aménagées à proximité de l'accès au décollage et un grand nombre de places sont disponibles à 500m (10mn à pied) de l'accès au décollage en direction du Nord.
- A proximité de l'accès au décollage, seul un arrêt "minute" pour déposer le matériel ou des personnes à mobilité réduite est autorisé.
- Respectez la place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduites.
- Organisez vous pour favoriser le covoiturage.

Sur l'atterrissage (Les Marais) :

- L'atterrissage est situé sur une zone protégée par un Arrêté de biotope inscrit dans la Réserve naturelle du Lac d'Aiguebelette.
Nous sommes seulement tolérés pour atterrir !!!! Nous ne sommes pas autorisés à plier nos voiles et ranger notre matériel sur cette zone protégée !!!!
- Lorsque vous êtes posés, mettez votre voile en bouchon, sortez de l'atterrissage au plus vite et allez plier/ranger votre matériel sur la zone de pliage située le long de la route et du parking.
- Ne vous posez pas et/ou ne vous vachez pas dans une parcelle où les foins sont hauts et non fauchés.
- Lisez et respectez les consignes indiquées sur les panneaux d'informations du site.

Sur le décollage (La Province) :

- L'aire d'envol ne permet pas de préparer plus de deux ailes simultanément. Utiliser l'aire de prévol / dépliage située au fond du décollage à l'extérieur des barrières.
- Le dépliage est toléré sur l'arrière du décollage les jours de faible fréquentation.
- Entrez sur l'aire d'envol avec votre voile en bouchon, casqué, radio et vario allumés.
- Lors des périodes de forte fréquentation, organisez vous pour fluidifier et sécuriser les décollages. Aider les pilotes installés sur l'aire d'envol à ouvrir leurs ailes !
- Ramassez et emportez vos déchets. Le bureau et la commune de Novalaise ne sont pas censés organiser la collecte de vos déchets !
- Amis des écoles et des clubs voisins, évitez d'organiser des sorties de groupe sur ce site les jours de forte affluence (*Dimanche et jours fériés*). Dans la mesure du possible, informez le Bureau du Club de vos projets de sorties "groupée" et de votre venue sur ce site.

SVP, pour la pérennité du site, et le respect de ceux qui l'entretiennent, respectez strictement ces consignes !

A l'avenir, si ces consignes ne sont pas respectées, le conseil d'administration du Club "Les Ailes du Lac" mettra en place des mesures restrictives quant à l'utilisation de l'ensemble du site de "l'Épine - Lac d'Aiguebelette".

Vous n'êtes pas sans ignorer que la vie d'un club de vol libre ainsi que la survie de nos sites restent fragiles. Aussi nous comptons sur votre compréhension pour respecter mais également faire respecter ces règles et ces consignes !

Les Ailes du Lac vous souhaitent une bonne reprise et de bons vols pour cette nouvelle saison mais pour que celle-ci soit "belle", nous comptons sur chacun d'entre vous pour ne pas voir l'utilisation de ce site remise en question à cause du comportement déplacé et irrespectueux de quelques individus.

Merci à tous !

Cordialement et sportivement.

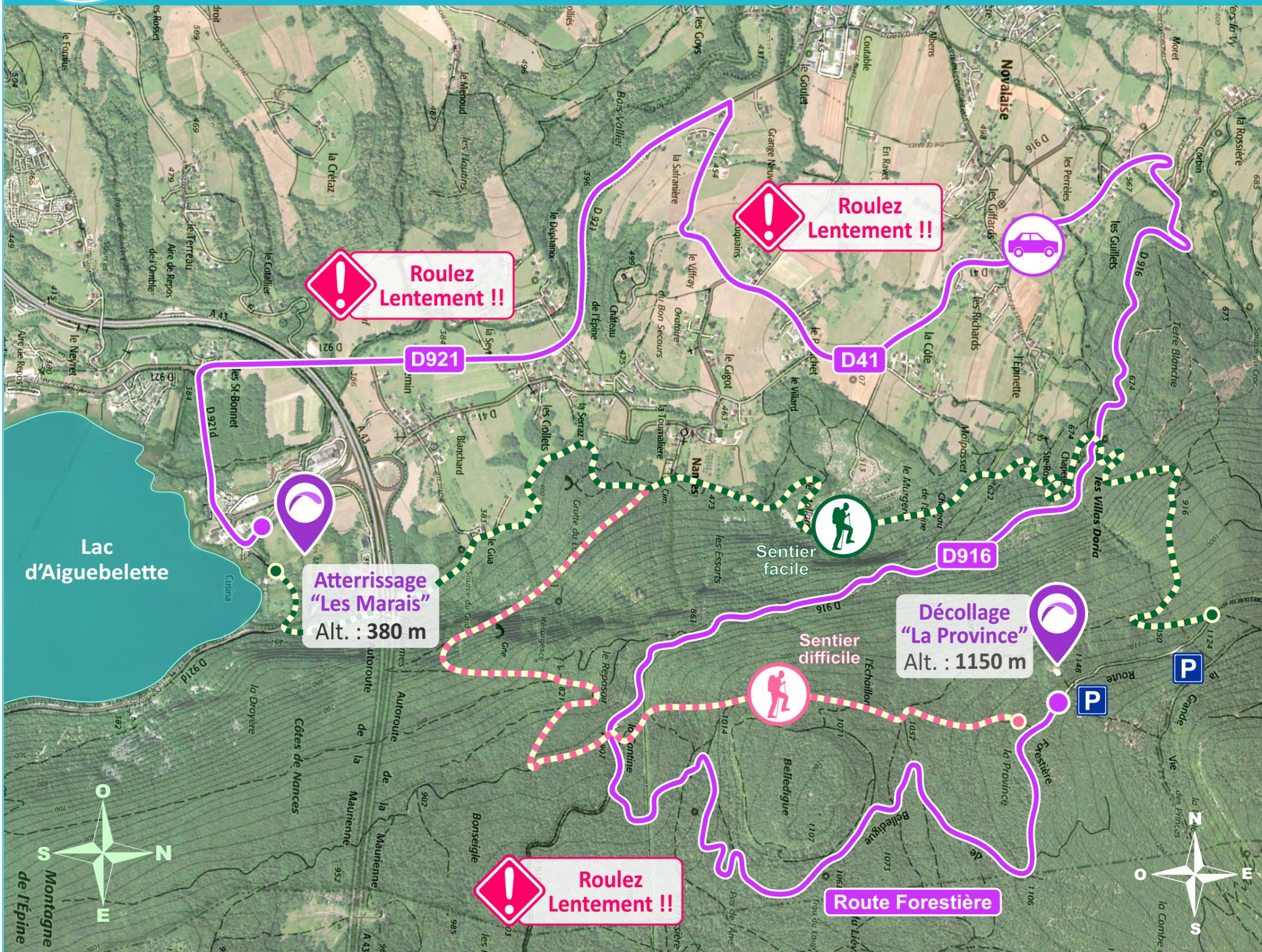
" Les Ailes du Lac "



Sites de vol - Règles et consignes

Site de l'Épine - Lac d'Aiguebelette

Liaison Atterrissage / Décollage
Communes de Nances et Novalaise
Via : RD921 - RD41 - RD916
Route forestière de Belledigue



Roulez lentement !

La route est sinueuse et très étroite. Notamment la D916 et la route forestière de Belledigue où il est parfois impossible de se croiser.



Deux itinéraires au départ de l'atterrissage permettent de rejoindre le décollage à pied en 2h15 environ.

Garez vous correctement !

Ne débordez pas sur la route au risque de gêner le passage. Des places sont disponibles à 500m en direction du Nord et à proximité de l'accès au décollage. Respectez les places réservées aux personnes à mobilité réduite.



Zones de stationnement aménagées et autorisées !



Poubelles interdites !

sur le site et ses abords Ramassez et emportez vos déchets avec vous.



Lisez les panneaux !

Au décollage comme à l'atterrissage, des panneaux d'informations vous renseignent sur le site.



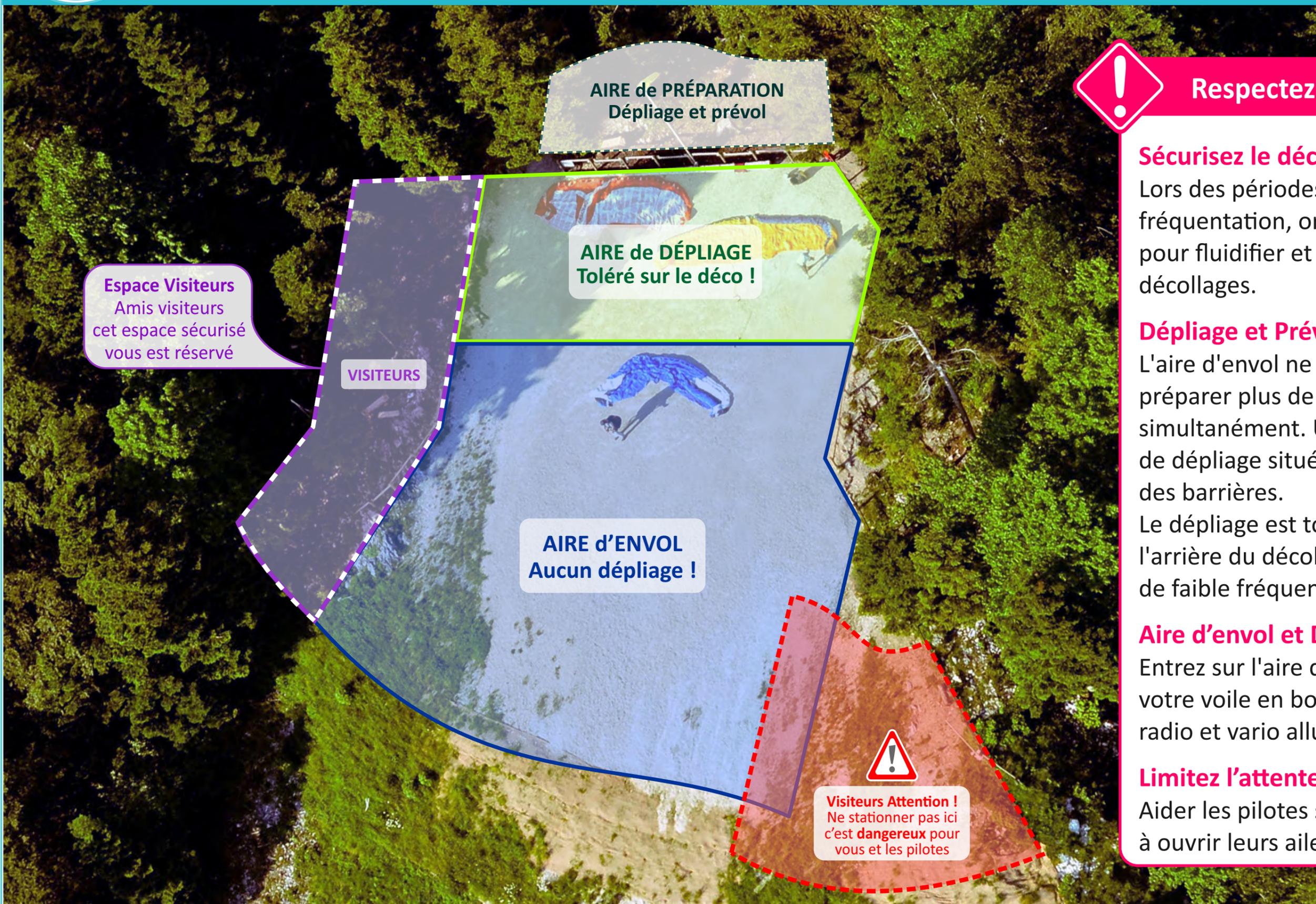
Pour la pérennité du site et le respect de ceux qui l'entretiennent
SVP Respectez ces consignes !



Sites de vol - Règles et consignes

Site de l'Épine - Lac d'Aiguebelette

Décollage La Province (n° 73D030)
Commune de Novalaise
Route forestière de Belledigue
Altitude : 1150 m



Espace Visiteurs
Amis visiteurs
cet espace sécurisé
vous est réservé

VISITEURS

AIRE de PRÉPARATION
Dépliage et prévol

AIRE de DÉPLIAGE
Toléré sur le déco !

AIRE d'ENVOL
Aucun dépliage !

Visiteurs Attention !
Ne stationner pas ici
c'est **dangereux** pour
vous et les pilotes

! Respectez les règles !

Sécurisez le décollage

Lors des périodes de forte fréquentation, organisez vous pour fluidifier et sécuriser les décollages.

Dépliage et Prévol

L'aire d'envol ne permet pas de préparer plus de deux ailes simultanément. Utiliser les aires de dépliage située à l'extérieur des barrières.

Le dépliage est toléré sur l'arrière du décollage les jours de faible fréquentation.

Aire d'envol et Décollage

Entrez sur l'aire d'envol avec votre voile en bouchon, casqué, radio et vario allumés.

Limitez l'attente

Aider les pilotes sur le décollage à ouvrir leurs ailes !



Sites de vol - Règles et consignes

Site de l'Épine - Lac d'Aiguebelette

Atterrissage Les Marais (n° 73A030)

Commune de Nances

Route forestière de Belledigue

Altitude : 1150 m



Respectez les règles !

Respectez ce site naturel

Cet atterrissage est situé sur une zone protégée par un Arrêté de biotope classé à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel.

ARRÊTÉ n° FR3800204

Nous sommes seulement tolérés pour atterrir !

Lorsque vous êtes posés, il faut impérativement sortir de l'atterrissage au plus vite et venir plier sur la zone de pliage située le long de la route.

Lisez les panneaux !

Au décollage comme à l'atterrissage, des panneaux d'informations vous renseignent sur l'utilisation du site les conditions de vol les plus favorables.